



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 janvier 2022

MAYRIE DE BELLEFLEUR

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 22 janvier 2022, s'est tenu le 26 janvier à 19h à l'Espace Jean-Pierre Cherpin dans le respect des règles sanitaires.

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BRASSAC Philippe, LEDERMAN Michel, MEUNIER Philippe, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe.

Procurations : BORNIBUS Emilie à RODRIGUES Philippe, GRANJON Damien à LEDERMAN Michel, TOURATIER Elodie à MORLAND Laure.

Secrétaire de séance : MARZI Gilles

1) Opérations d'investissement 2022

o Restes à réaliser 2021 :

Le Maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2021 intervient le 31 décembre 2021 et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2021 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter s'élève à 240 500.00 €.
- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter s'élève à 185 675.87 €.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter les restes à réaliser de la section d'investissement tant en dépenses, qu'en recettes.
- de reporter ces restes à réaliser au budget primitif 2022.

o Anticipation de dépenses avant le vote du budget :

Le Maire propose d'utiliser la possibilité d'anticiper les dépenses d'investissements en 2022 avant le vote du budget (il est possible de le faire à hauteur de 25% des engagements 2021) soit 461 750.00 €.

La Commission finances propose de limiter cette somme à 249 000 euros.

Ceci vient s'ajouter aux restes à réaliser (dépenses et recettes prévues au budget d'investissement 2021 et non encore exécutées à ce jour). Compte-tenu des projets en cours, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2) Projet de logements et locaux techniques :

> Attribution des deux derniers lots de travaux

- **Lot n°2 : Charpente-couverture-étanchéité :**
Aucune offre n'ayant été reçue lors de la consultation du 04/10/2021, une procédure négociée avait été engagée à partir du 13/12/2021 auprès des entreprises de la Région.
Une entreprise a répondu à notre demande, l'entreprise CEM, de COUTERNON pour un montant d'élevant à 134 122.51 € HT (estimation marché de base HT 168 687.49 € HT).
Les critères techniques étant respectés, le Conseil municipal retient cette offre à l'unanimité.
- **Lot n°9 : Electricité**
Suite à la nouvelle consultation en date du 6 janvier 2022, 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.
L'entreprise CUISEREY ELEC ayant l'offre économiquement la plus avantageuse, le Conseil municipal la retient à l'unanimité pour un montant de 69 000.00 € (estimation marché de base HT 65 000.00 € HT)

> Réalisation d'un prêt

Le Maire indique au Conseil municipal que, afin de pouvoir financer le projet de réhabilitation de la grange située au n°4, rue de Ruffey, la commission finances propose de réaliser un prêt de 700 000 €.

Suite aux diverses offres reçues en Mairie, il propose au Conseil Municipal :

De contracter auprès de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté un emprunt d'un montant de 700 000 € avec amortissement fixe du capital dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 18 ans afin d'adapter les remboursements aux futurs loyers perçus dans les 5 logements à créer.
- Taux fixe non révisable : 0,64 %
- Remboursement trimestriel : 10 300.74 €
- Montant total des intérêts : 41 653.28 €
- Frais de dossier : 350 €

En parallèle, la banque propose un prêt relais de 400 000 € sur 2 ans au taux de 0.35 % permettant d'attendre éventuellement le versement des soldes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter un emprunt de 700 000 € auprès de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté aux conditions susmentionnées et approuve la possibilité de contracter un prêt relais de 400 000 € si nécessaire.

3) Projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Le projet initial a beaucoup évolué lors de la rédaction par les Professionnels du Projet de santé, qui devait être validé par l'Agence Régionale de Santé, avant les demandes de subvention et le dépôt du permis de construire : Respect des réglementations en vigueur, possibilité d'intervention de nouveaux Professionnels, accueils de stagiaires.....

A noter que ce Projet de Santé a été validé lors de la réunion de l'ARS du 27/11/2021, permettant ainsi d'envisager les étapes ultérieures.

L'aménagement des surfaces initiales prévues au projet et la création de surfaces nouvelles (au total, environ 360m² de locaux devraient être disponibles), ainsi que la création d'un parking et des divers aménagements extérieurs entraînant une modification du coût estimé des travaux, l'Architecte présente un avenant au marché de Maîtrise d'œuvre : le nouveau montant s'élève à 113 300,00 € HT soit 10,30 % de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux sur le futur projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°1 présenté par le cabinet d'Architectes CHAMOIN-MELSENS s'élevant à 113 300.00 € HT et autorise le Maire à signer celui-ci.

4) Informations et questions diverses

Gilles Marzi, adjoint aux travaux, fait le point sur les dernières réalisations :

- Le Tableau blanc interactif a été posé dans la 3^{ème} classe de l'école élémentaire. La formation de l'Enseignante est prévue prochainement.
- L'abri-bus est en cours de pose, et devrait rendre un grand service aux usagers, en particulier aux élèves utilisant les transports scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 40.

Le Maire
Philippe MEUNIER

